Histoire Lémoire

Septembre 2008 / n° 55

Editorial

A partir de la fin de l'été 1918, il ne faisait aucun doute que la guerre, devenue mondiale, allait être gagnée par le camp des Alliés. Personne ne savait encore quand, et il fallait s'attendre à devoir livrer bataille en 1919 pour vaincre les Empires centraux, dont la capacité de résistance était en réalité surestimée.

Le département du Pas-de-Calais, 90 ans plus tard et quelques mois après le décès du dernier Poilu, se souvient de la fin de cette première guerre mondiale, de ce début de sortie du conflit pour les habitants des zones proches des combats et pour ceux des cantons occupés depuis octobre 1914.

De nombreuses actions autour de la mémoire ont ainsi été programmées. Les archives départementales prennent part aux commémorations en attirant l'attention des lecteurs sur certains points de l'histoire dont il est fait ici mémoire.

Les cimetières militaires figurent parmi les souvenirs les plus présents de cette époque. Eux aussi ont leur histoire.

La presse d'opinion engagée, - on n'ose écrire de propagande -, écrivait l'actualité à sa manière, construisant par là-même une mémoire particulière de la guerre. Le Lion d'Arras en témoigne.

Mais ce sont les populations des zones occupées dont l'histoire mérite d'être particulièrement rappelée, parce qu'au moment de la reconstruction et de la célébration de l'héroïsme des combattants, elles furent un peu oubliées et ce, malgré les souffrances endurées du fait de la présence de l'armée et de l'administration ennemies, du pillage, de la répression, du travail forcé voire de l'évacuation imposée par l'autorité militaire allemande.

J'invite toutes celles et tous ceux qui sont intéressés par l'année 1918 et la sortie de la guerre à venir voir l'exposition de documents que les archives départementales proposeront en octobre et novembre prochains sur ces sujets. Comme souvent en période de crise, les événements acquièrent une dimension universelle qui nous entraîne bien au-delà de l'époque.

Dominique DUPILET Président du Département 2 __ Cimetières militaires

5 <u>Le Lion d'Arras</u> et les Poilus



Faubourg d'Amiens à Arras. Photo : ©SebJarr





Cratère Zivy à Thélus. Photo: @SebJarry

Alors que la guerre s'achève, les anciennes zones de combats et leurs alentours sont parsemés de sépultures individuelles, parfois isolées, souvent organisées en cimetières provisoires, et de sépultures collectives. Les conditions précaires des champs de bataille ne permettaient pas en effet d'inhumer les soldats morts dans des conditions satisfaisantes. A quelques pas du front, généralement près des ambulances et des hôpitaux provisoires, on trouve des cimetières qui s'accroissent régulièrement au rythme des batailles. Plus près du front et sur le front même, on enterre sommairement le camarade tombé aux combats, dont la sépulture sera sans doute recouverte par le labour des artilleries ou dont il ne restera qu'une croix de bois au milieu des paysages bouleversés. Encore, entre deux assauts, on creuse une fosse commune pour y rassembler les corps retrouvés. Et pour beaucoup, seul le ciel ouvert ou le creux d'un trou servent de couche ultime.

L'armistice venu, l'inhumation des soldats morts aux combats ne peut plus souffrir davantage de ces situations temporaires imposées par l'urgence et la précarité, pour une question d'hygiène bien sûr, mais surtout par dignité et reconnaissance envers les soldats tombés aux combats dans un don total à la nation. Plusieurs milliers de cimetières, de toutes nationalités, nés spontanément de la guerre, couvrent alors le sol des régions envahies. Mais il n'est pas si simple de régler la question dans ces départe-

ments où absolument tout est à reconstruire, du tissu administratif jusqu'au tissu industriel en passant par les communes elles-mêmes! Par ailleurs les anciens belligérants n'auront pas la même approche du problème. Les Britanniques vont décider de laisser les corps à proximité de l'endroit où ils sont tombés, les Allemands seront contraints de rassembler leurs morts dans de grands cimetières, tandis que les Français vont opter pour une solution mixte, avec la création de grandes nécropoles près des champs de bataille majeurs, et avec l'aménagement de cimetières plus petits. Par ailleurs, un décret du 28 septembre 1920 va permettre l'exhumation des corps¹, en partie aux frais de l'État, pour les rapatrier auprès des familles qui en exprimaient le désir. Ces différentes approches du problème entraînent une organisation radicalement différente dans l'exécution et la liquidation des programmes arrêtés². Enfin, il est utile de préciser que chaque pays se charge individuellement de l'entretien de ses sépultures par l'intermédiaire d'un service public ou d'un organisme chargé d'une mission d'intérêt général (de nos jours : secrétariat d'État chargé des anciens combattants et des victimes de guerre, pour la France; Commonwealth War Graves Commission, pour le Royaume-Uni ; Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge, pour l'Allemagne), ce qui entraîne une dispersion des sources d'archives intéressant l'histoire des lieux de sépultures.

¹ Décret d'application de la loi de finances du 31 juillet 1920 (article 106).

² Les créations de cimetière s'étaleront jusque dans le milieu des années 1930.

D'un point de vue réglementaire, la création des cimetières militaires repose sur différentes lois qui définissent les principes de l'inhumation des combattants et les responsabilités des différents acteurs. La règle est que chaque militaire a droit à une concession attribuée à titre perpétuel⁴, qui reçoit un monument individuel, pouvant recevoir un emblème confessionnel, qui porte en inscription les noms, prénoms, grade, affectation, lieu et date du décès et la mention « mort pour la France ». Le principe est l'égalité de chaque citoyen devant la mort, et la reconnaissance de la nation redevable à ses défenseurs.

Les Archives départementales du Pas-de-Calais conservent un certain nombre de dossiers de création et d'extension de cimetières militaires dans la série R (2 R 5001 à 5012, 1915-1936; archives de la préfecture 2^e division (1^{er} bureau) et 4^e division) et la série W (1609 W 7 à 27, 1915-1962; archives de la direction des travaux du génie de Lille)5. Ces documents ne portent pas sur l'aménagement proprement dit des cimetières, mais sur l'acquisition des parcelles de terrains et le règlement des contentieux. Il était en effet indispensable que l'État achète les terrains à leurs propriétaires et la procédure, quoique simplifiée pour l'occasion, demande du temps. L'acquisition se fait soit par acquisition amiable, soit par expropriation. Les documents contenus dans les dossiers suivent la procédure : arrêté de déclaration d'utilité (délivré par le ministère de la Guerre), rapport du Génie, procès-verbal de la commission de régularisation des cimetières militaires, avis du conseil départemental d'hygiène, délibération du conseil municipal, acte administratif de vente et de cession de terrain, plan parcellaire, correspondance. Généralement très formel, on trouve toutefois dans ces dossiers certaines correspondances des propriétaires impatients, des rapports de police montrant la menace pesant sur les tombes⁶, ou des notes historiques sur la création du cimetière⁷.

L'État organisa la recherche officielle des corps jusqu'en 1935. On peut consulter les versements de la direction interdépartementale des anciens combattants (service des sépultures militaires) constitués des procès-verbaux et comptes rendus

Établissement d'un Cimetière militaire alleman

Sur le territoire de la Commune d'Ecourt-Saint-Quentin (Département du Pas-de-Calais)

De à actes administratils de vente amiable recus par M. le l'réfot du l'as-de-Celais, le 17 Juin 1927, visés pour timbre et enregistres gratis à Arras, le 22 Juin 1927, folio 51, case 16 lesdits actes dressés à la suite d'un arrêté en dete du 77 Juillet 1926, qui a déclaré d'utilité publique et d'argence l'acquisition des turrains servant d'assinte au Cimetière Militaire Allemandétabli sur leterritoire de la Commune d'écourt-Saint-Quentin. Il a été extrait ce qui suit :

	местом	LIEU DAT	NATURE OR TERRADOR	Prepriétaires extricido	CONTENANCES					ACCUSES.
SY BU CARANTEE					Total Are paradis	a arguest anothers one equi-	and/ore	res	Propriétaires réshi de priseons bits	Formiers m
					H. A. C.			prosent na	Difestrurs	
1016 1016 1020	200	Chemin ds Flighte	lim d* d*	Delative Polyanya dir dir	13,90 16,50 56,10	12,82	17,58 55,85	2025,42	Briefer Fixon Pelysape, pro- printaire a Second- Seint-Boertia	lim hos
1017	В	Chancia de l'Eglise	Tim	Livique Charles collisateur à Eccert-Saint- Donalia	28,50	12,61	15,80	1063,56	Bloussy-Lérique Charles, collins? A Biry-le-Yarger	Ten lest
1010	31	Chemin de (Tiglion	Time	Befor-Bettier Afted collisator & Emert-V-Questin	35,50	11,06	23,84	H79,23	Before Street Alfred, achieves a Exect- Saint-Greetin	To led
1071) 1071)	#	Les Bropiles	Tarre di-	Latherin Licherin Latien Licherin Julie	6,00 15,60	11,01	10,50	1387,10	You Linberis- Sarkier, pragris- tairs à Ernert- Saint-Quertin	See See

Le présent extrait est dressé et publie en axecution des articles 15 et 19 de la lei du 3 sui 1841.

Les personnes ayant des privilères ou des hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sur les intensibles ses désignés, qui a ouraient pas encore pris lescription, es dont les inscriptions es portersiont pes sur les propriétaires indiqués dans cet extrait, et les personnes qui auraient à execur des actions réelles sur lesdits immenbles sont arbées que les contrais ses énoncés vont étre immédiatement transcrits au Burcau des hypothèques d'Array, et qu'à l'expiration du délai de quinzaine qui autres cette transcription. Le pris de venie sers paye oux vendours s'il n'existe ni inscription, ni autre obstacle su poissent.

Arch. dép. Pas-de-Calais, PG 22/85, *l'Avenir d'Arras et du Pas-de-Calais*, du 1^{er} juillet 1927, extraits d'actes administratifs portant acquisition de terrains dans la commune d'Ecourt-Saint-Quentin pour la création d'un cimetière militaire allemand.



Arch. dép. Pas-de-Calais, 1 PH 440, Portugaise fleurissant une tombe dans le cimetière militaire de Neuve-Chapelle.

³ Notamment la loi du 29 décembre 1915 concernant les lieux de sépulture des armées françaises et alliées pendant la durée de la guerre. Elle est étendue le 28 juin 1922 aux tombes allemandes. La loi du 25 novembre 1918 crée une commission nationale des sépultures pour définir les principes architecturaux de base des cimetières militaires. Ou encore la loi du 31 juillet 1920 (art. 105 et 106) précise que ces cimetières sont gardés et entretenus aux frais de la nation. etc.

⁴ Et cela aux frais de la nation, pour tous les militaires morts pour la France entre le 2 août 1914 et le 24 octobre 1919.

⁵ Il est utile de préciser que ces dossiers concernent les cimetières de toutes nationalités.

⁶ Dégradation ou destruction volontaire.

⁷ Dans le dossier du cimetière britannique du faubourg d'Amiens, à Arras, on trouve un mémoire écrit en 1925 par l'archiviste départemental Georges Besnier, sur l'aménagement des souterrains d'Arras d'après les journaux de guerre des compagnies du génie néo-zélandais.

Drott Ganche

Dr

Arch. dép. Pas-de-Calais, 2533 W 70, compte rendu d'exhumation d'un corps de marin allemand, au Parc Richelieu à Calais, le 29 mai 1956, fiche dentaire (page 3). Au fil du temps, les cimetières militaires s'accroissent (ou vont s'accroître) au rythme des découvertes de corps et des différents conflits armés.

Arch. dép. Pas-de-Calais, 2533 W 10, compte rendu d'exhumation d'un corps de soldat allemand, à Petit Cuincy, le 23 octobre 1923.

d'exhumation dressés par le service de l'état civil de la 1ère Région (versements 2492 W [1919-1938] et 2533 W [1919-1934]). On y trouve la date et le lieu d'exhumation, le nom de la victime lorsqu'elle a pu être identifiée, le lieu d'inhumation et le numéro de tombe. Ces documents sont certes arides d'exploitation, d'autant qu'il n'y a pas de classement alphabétique, mais ils rendent compte du macabre travail d'exhumation des corps qui rappela pendant plusieurs décennies aux populations que le sol s'était gorgé de sang pour longtemps durant la Grande Guerre.

Si on s'intéresse particulièrement à la création et à la gestion de la plus grande nécropole nationale française, Notre-Dame de Lorette, il est indispensable de consulter le fonds de l'association de Notre-Dame de Lorette (42 J l à 447) constitué de pièces comptables et administratives, ainsi qu'une large documentation sur les lieux de mémoire et des pièces iconographiques intéressantes. Les Archives départementales conservent également le journal bimensuel de l'association, la Voix de Notre-Dame de Lorette⁸: poèmes, photographies, récits de bataille, histoire de régiments, lieux de mémoire, etc.

Ivan PACHEKA Elsa VIGNIER

Neuvaine à Notre-Dame de LORETTE



Arch. dép. Pas-de-Calais, 1 W 23302, affiche pour la neuvaine à Notre-Dame de Lorette du 1^{er} au 11 septembre 1963.

⁸ Numéros 47 à 87 (1927-1934).



Au moment où éclate la Grande Guerre, les journaux en Artois cessent de paraître; ce fut par exemple le cas de La Plaine de Lens. A leur place, de petites feuilles pleines de nouvelles du front ou de simples récits humoristiques apparaissent dans les villes meurtries et les tranchées. On voit ainsi naître Le Lion d'Arras¹ et 80 autres nouveaux journaux, rétrécis par manque de moyens, comme L'Echo du Boyau, Le Périscope, Le Canal du Boyau, L'Echo des Gourbis, Le Diable au Corps, Le Camouflet, Le Clairon, Le Cri de Guerre, L'Echo des Guitounes... Pour sa part,

Le Lion d'Arras fut le seul journal diffusé du 1^{er} janvier 1916 au 1^{er} janvier 1920 en Artois. Au-delà de la diffusion d'informations locales passées au crayon bleu de la censure et des communiqués officiels, le journal s'intéressait de temps en temps au quotidien des Poilus, ces pauvres jeunes hommes sortis par la guerre de leur milieu. Le Lion d'Arras s'est-il engagé aux côtés des Poilus, a t-il présenté leur quotidien ou les a t-il ignoré, c'est ce que nous essaierons de définir ci-après.

Qu'est-ce qu'un Poilu pour *Le Lion d'Arras* ?

Pour la Patrie, TEN

Savait-on vraiment à Arras ce qu'était un Poilu ? Le 5 septembre 1916 dans un article signé J. D., l'auteur définit le mot « Poilu » pour celles et ceux qui en ignorent le sens. Pour ce faire, il reprend une lettre parue dans *La Gazette de Lausanne* et précise : « Poilu est un terme qui nous a été imposé par l'arrière et par les journaux ».

A cela Le Lion d'Arras amène deux précisions en disant, qu'il « a bien du mal à se faire accepter par les Académiciens » et que le terme Poilu « s'employait jadis dans nos régiments africains et s'employait couramment dans les couloirs de nos facultés du Nord. (...) ». Il poursuit : « Les corps du Midi l'ont adopté d'enthousiasme et que de fois, il a paru dans nos colonnes sous la plume de nos vaillants collaborateurs militaires, quelque fois mêmes — c'est l'ambiance — sous la nôtre! Mais Arras l'ignora longtemps; précisons : Arras l'ignorait encore à la mi-mai 1915, quand le Midi remplaça chez nous la Bretagne. Jusque-là, pas un Poilu

dans les tranchées d'Arras ; rien que des Bonhommes, et, qui tenaient bien, tout de même !... ».

Ainsi, dès le début du conflit *Le Lion d'Arras* fit œuvre de pédagogie en définissant un terme que les Arrageois ne connaissaient pas. Par la suite, il fut régulièrement employé notamment dans les nombreux poèmes patoisants qu'il diffusa ; citons pour mémoire, le poème intitulé « L'Poilu » paru le 5 décembre 1916².

La vie quotidienne d'un Poilu

L'image du Poilu dans nos esprits est celle d'un homme mal rasé, à l'épaisse tignasse évoluant en maugréant dans les tranchées boueuses. Son image est aujourd'hui parlante, mais elle n'était pas aussi évidente pour ses contemporains. Précisons de suite que les informations relevées sur la vie quotidienne du Poilu dans Le Lion ne sont ni glauques ni horribles.

D'abord, l'arrière découvre que les Poilus sont pleins de poux et vivent parmi les rats. Une information vient cependant nuancer le tableau. Narrant la bataille du

JANICKI Jérôme, « Les poèmes patriotiques patoisants parus dans le journal Le Lion d'Arras du 1^{er} janvier 1916 au 1^{er} janvier 1918 », dans Eklitra, revue de la bibliothèque municipale d'Amiens, 2008, n° 42, pp 4-15.

2 octobre 1914, Le Lion d'Arras raconte que les soldats, avant de partir au combat, faisaient leur toilette. Ensuite, il note qu'ils portent tous une capote bleue³. Enfin et plus pittoresque, il explique que les Poilus ont baptisé leur sac « Azor ». Le Lion du 25 août 1916, reprenant un texte du journal Le Poilu du 37ème écrit : « Il suit comme un chien les fantassins de l'armée française avec une insistance qui leur fait souvent dire : « J'en ai plein l'dos ». (...) A l'avant, il est gonflé de lui-même et affecte des allures de lourdaud. Mais dès qu'on arrive à l'arrière et qu'on lui lâche la courroie, il devient léger à l'excès et se débraille au point de laisser entrevoir un bout de chemise. Peu artiste, Azor a des prétentions de musicien, et il va péniblement du sol au dos pour retomber ensuite lourdement du dos au sol ».

Au-delà de ces maigres détails, la sauvagerie des combats toucha l'arrière et arriva aux oreilles des rédacteurs. En effet, décidé à sortir de sa bulle, l'arrière prit l'initiative d'adopter ces hommes éprouvés. Un journaliste du *Lion*, P. Curnonsky, devint ainsi parrain de sept Poilus. *Le Lion d'Arras* présente aussi, le 23 février 1916, la mobilisation des femmes qui devinrent marraines des soldats orphelins non mariés appartenant aux pays envahis. Il apporte une note historique, en précisant que leur nom est apparu au détour d'une phrase dans un rapport daté de juin 1915.

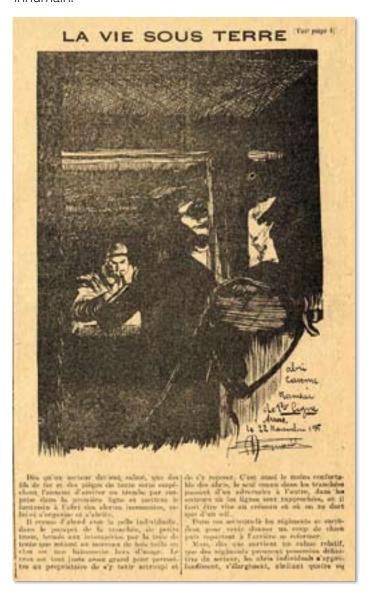
L'image des Poilus n'aurait pas été complète si les lecteurs n'avaient pas découvert que pendant les périodes d'accalmie, les Poilus étaient de vrais rois de la « bidouille ». Leurs productions artistiques et littéraires firent l'objet d'un article d'une colonne entière le 29 mars 1916. Ordre ayant été donné de contrôler les colis expédiés par les Poilus à leurs familles, le vaguemestre y découvrit toute l'étendu du talent des Poilus : bagues en aluminium, coupe-papier réalisé avec le cuivre des ceintures d'obus...

Les lettres des Poilus surprennent aussi par le degré d'instruction de leurs auteurs. Le Lion d'Arras écrit à ce sujet : « Où qu'il soit, le poilu écrit, tout l'inspire : les secteurs d'Arras en particulier auront fourni de vrais chefs-d'œuvre. Beaucoup retrouveront dans les lettres gardées religieusement à l'arrière, tous les évènements de la campagne, écrits au jour le jour, et au moment même où ils se produisaient. (...) Aux œuvres de l'arrière, il manquera le grand air, l'âme, le souffle, l'émotion, la vie. (...) On peut se douter, d'après ce que les poilus ont déjà livré au public, de l'œuvre grandiose qui éclora après la guerre ».

Même s'il contient des annotations saisissantes, à partir du seul *Lion d'Arra*s, le lecteur devait avoir une imagination féconde pour appréhender et imaginer le quotidien du Poilu.

La vie dans la tranchée

Le journal a parfois ouvert ses colonnes aux Poilus qui racontaient dans leur courrier, la vie dans les tranchées. Même s'il est inutile d'aligner fastidieusement les conditions qui affaiblissent les organismes les plus solides, il paraît important de citer l'édition du 29 mars 1916 qui tire à boulets rouges sur les éléments. Ainsi, il incendie l'eau, « qui se montre souvent plus redoutable que les Boches » puis la terre qui fournit l'élément essentiel des tranchées. Mais l'eau additionnée à la terre fait dire au Poilus : « On dirait que nos tranchées lui fichent la colique ». Enfin, le dernier ressentiment se fixe sur l'air qui se transforme souvent en vent, qui charrie les gaz que les « Boches » envoient. Des mots rudes pour dire qu'ils vivaient dans un monde inhumain.



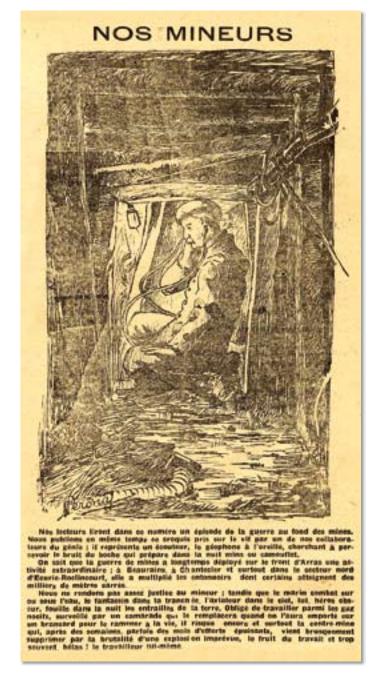
La solidarité des tranchées

Il y a quelques années, le film Joyeux Noël, montrait la fraternité des tranchées au moment des fêtes de Noël 1914. Dans cette sorte de « nulle part » que les étatsmajors n'avaient pas répertorié, les soldats français et allemands se sont retrouvés dans leur proximité de malheur. Louis Ducrocq, aumônier militaire, raconte dans Le Lion d'Arras la messe de Noël 1915 à Arras. Au sortir de la messe, alors que le son des balles se faisait lointain et que « même sur le champ de bataille, l'influence apaisante de cette nuit se faisait sentir », s'élevèrent des chants de Noël allemands. «Tout làbas, un Bavarois se risque à exécuter, sur un accordéon rustique quelques Noëls naïfs de la vieille Germanie. Plus loin, un choral allemand à quatre voix retentit à la louange du Rédempteur. Il est un endroit où nos tranchées touchent à celles de l'ennemi. Là, un des nôtres, voix puissante, entonne ce chant si large du Noël d'Adam, qui toujours impressionne. Les Allemands écoutent, recueillis, et applaudissent ». Seulement la guerre n'est jamais loin et l'aumônier ajoute : « Mais ces applaudissements d'adversaires n'ont pas l'heur de plaire à nos zouaves qui, furieusement, attaquent une Marseillaise dont le chœur tonnerre formidable, roule grossissant de tranchée en tranchée. Fini la trêve de Dieu ». Puis commença un échange de « sale Franzose » auquel ils répondirent par un « pouilleux de Boche ».

Les renseignements

Sur fond de polémique, se posa dans Le Lion d'Arras la question de la capacité des prisonniers à tenir leur langue au cours des interrogatoires. Les journalistes constatant que les Allemands connaissaient le moindre monument, la moindre église d'Arras, accusèrent l'espionnage d'être à l'origine de cette parfaite connaissance. Le Lion d'Arras du 23 février 1916 s'en prit aussi aux Poilus faits prisonniers, accusés d'avoir livré des renseignements au cours de leur captivité: « D'autres, hélas! ont pu lui être livrés par les révélations involontaires, inconsidérées de soldats faits prisonniers. Ah! comme le soldat fait prisonnier, doit veiller sur sa langue! Tel propos, insignifiant en apparence, rapproché de tel autre d'un camarade, peut apprendre à l'adversaire bien des choses nuisibles à notre cause ». Le Lion d'Arras n'hésita pas à rappeler la règle de conduite du prisonnier qui devait être le silence.

Dans le même article, les femmes de petite vertu subirent le même opprobre et furent accusées d'avoir fourni à l'ennemi le complément d'information. Elles



étaient, notait la rédaction : « pour l'armée une peste à la fois physique et morale ».

Les mineurs

Le Lion d'Arras ne rendit pas vraiment hommage aux Poilus. Nous savons que les combats en Artois se sont souvent préparés ou déroulés sous terre. Dans le numéro du 20 juin 1918, un hommage concerne les mineurs français qui intervinrent à la briqueterie de Beaurains ou Chantecler. Un très beau croquis, réalisé par un collaborateur du génie, illustre l'article. La légende indique « il représente un écouteur, le géophone à l'oreille, cherchant à percevoir le bruit du boche qui prépare dans la nuit mine ou camouflet ». Quant au texte, il précise : « Obligé de travailler parmi les gaz nocifs, surveillé par un camarade qui le remplacera quand on l'aura emporté sur un brancard pour le ramener à la vie. Il risque encore et surtout

la contre-mine qui, après des semaines, parfois des mois d'efforts, épuisants, vient brusquement supprimer par la brutalité d'une explosion imprévue, le fruit du travail et trop souvent hélas! le travailleur lui-même ».

Le Lion d'Arras égaye la vie des Poilus

L'évocation d'un jeu proposé aux Poilus par l'hebdomadaire s'impose. Le numéro du 25 décembre 1916 propose un bien curieux jeu aux Poilus dans un texte intitulé « Pour nos Poilus : le jeu de Quatrarmes ». Recommandé très chaudement aux Poilus par la rédaction, ce jeu devait s'apprendre très facilement et encore plus pour ceux qui jouaient aux dames. « Chaque joueur a ses trois canons, ses deux avions, ses cinq cavaliers et ses dix fantassins ». Comme les échecs, c'est le jeu de la guerre, mais il ne tourne pas comme eux au casse-tête, et il faut déjà que les partenaires soient de belle force pour qu'une partie dure une demi-heure. Le jeu entoilé, avec ses pions, étudié spécialement pour le front, tient dans une pochette plate : l'instruction en français et en anglais l'accompagne. Toutes les marraines voudront l'envoyer à leurs filleuls. Le Lion d'Arras qui l'aime avec passion, peut les assurer que

nulle étrenne ne travaillera aussi bien à « chasser le cafard ». Il nous semble difficile de saisir l'intérêt d'un tel jeu.

A la question « Le Lion d'Arras s'est-il vraiment consacré aux Poilus? », la réponse est négative. Il en offre peut-être l'illusion, sans plus. La mise en valeur des allusions aux Poilus n'est qu'un tour de passe-passe d'historien. A 90 ans tout rond de la signature de l'armistice, il n'est donc pas envisageable d'approcher la vie des Poilus ou l'horreur brute qu'ils ont vécu à partir de ce journal. La raison ne repose ni sur une règle non dite au Lion d'Arras ni sur la volonté de ne parler des Poilus qu'au comptegoutte, mais le journal ne s'était pas fixé cet objectif. En revanche, l'avenir des Poilus préoccupa les journalistes du Lion d'Arras dès le printemps 1918. Ils craignaient que les Poilus revenus du front ne se taisent à jamais, que peu ne reviennent pour se marier ou pour reprendre le travail dans les fermes, pour préférer aller en ville profiter des cinémas, des cafés, des théâtres. C'était sans compter sur le retour, comme le note Le Boyau Rouge dans un texte du 26 juin 1918, des gueules cassées : « Certes, avant la guerre, nous avons gémi sur la désertion des campagnes : faudra t-il, après la tourmente que nous ne voyons revenir (dans les campagnes) que mutilés et atrophiés, manchots et uni-jambistes (...)? ».

Jérôme JANICKI



ABONNEMENT à reproduire sur papier libre Histoire & Mémoire - Bulletin d'information trimestriel édité par les Archives départementales du Pas-de-Calais : 1, rue du 19 Mars 1962 - 62000 DAINVILLE - Tél. : 03 21 71 10 90 Directeur de la publication : Dominique DUPILET - Rédacteur en chef : Pierre GOMBERT - Coordination : Lydia HUGUET Iconographie : Archives départementales du Pas-de-Calais sud mention particulière - Conception : Direction de la Communication - Imprimerie : Chartrez, St Nicolas-lez-Arras Tirage : 5000 exemplaires - ISSN 1254.1184 - Dépôt légal : 3* trimestre 2008 - © Les Archives départementales du Pas-de-Calais - 2008

Prix : 2€ à l'unité ou 6€ (frais de port compris) pour 4 numéros Nom: Prénom:

Profession :
Les chéques sont à libeller à l'ordre de Monsieur le payeur départemental du Pas-de-Calais et à adresser à :
Archives du Pas-de-Calais - Madame la chargée des actions culturelles - 12, place de la préfecture - 62018 ARRAS CEDEX 09